



Conseil économique et social

Distr. générale
22 septembre 2021
Français
Original : anglais



Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Commission économique pour l'Europe

Organisation pour l'alimentation
et l'agriculture

Comité des forêts et de l'industrie forestière

Commission européenne des forêts

Soixante-dix-neuvième session

Rome, 22-25 novembre 2021

Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire

Questions communes intéressant le Comité et la Commission

Quarante et unième session

Rome, 22-25 novembre 2021

Projet de déclaration sur les marchés des produits forestiers**

Note du secrétariat

Résumé

Le présent document, qui décrit brièvement la situation des marchés des produits forestiers dans la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE) en 2020 et pendant le premier semestre de 2021, sera le point de départ d'une Déclaration sur les marchés qui sera établie à partir i) des résultats du débat sur la situation du marché, ii) des précisions fournies par les États membres dans leurs déclarations sur le marché national et iii) des informations complémentaires disponibles au moment de la réunion.

Au titre du présent point de l'ordre du jour, les États membres sont invités à faire des déclarations concernant les questions et les faits nouveaux importants ayant trait à leur marché national des produits forestiers et à siéger au groupe de rédaction de la Déclaration sur les marchés du Comité des forêts et de l'industrie forestière et de la Commission européenne des forêts. Le secrétariat invite les délégations à participer au débat sur la situation du marché en traitant en particulier, dans la déclaration sur le marché de leur pays, les questions suivantes :

- a) Les conséquences de la situation liée à la COVID-19 sur les forêts et les activités économiques connexes et les mesures mises en œuvre ou prévues pour atténuer les effets de la pandémie ;
- b) Les perturbations biotiques et abiotiques subies par les forêts, leurs incidences sur les marchés et le commerce des produits forestiers et les mesures déjà mises en œuvre ou prévues par le pays pour en atténuer les conséquences économiques et écologiques ;
- c) Les forêts et les activités économiques connexes dans le contexte d'une bioéconomie circulaire ;

* Nouveau tirage pour raisons techniques (29 novembre 2021).

** Document soumis tardivement en raison de contraintes procédurales imposées au Secrétariat, y compris les contributions des deux organisations mères, la CEE et la FAO.



d) Les mesures relatives aux énergies renouvelables et leurs incidences sur les marchés de produits forestiers.

Le Comité et la Commission sont invités à examiner les informations figurant dans le présent document et à proposer d'éventuelles modifications à intégrer dans la version définitive de la Déclaration sur les marchés, qui sera jointe en annexe au rapport de la réunion.

I. Introduction

1. Le présent document a un double objectif, à savoir : présenter un résumé analytique de la Revue annuelle du marché des produits forestiers 2020-2021¹ et servir de point de départ pour la rédaction de la Déclaration sur les marchés pendant la session conjointe.
2. Les délégations sont invitées à examiner les informations figurant dans le présent document et à présenter les modifications qu'elles proposent d'intégrer dans la version définitive de la Déclaration sur les marchés. Ces modifications seront examinées et incluses au cours de la réunion du groupe de rédaction consacrée à ce sujet, dont le calendrier sera annoncé au début du débat sur la situation du marché, le mardi 23 novembre 2021.
3. Les points clefs des déclarations nationales sur les marchés communiquées avant la réunion et le débat sur la situation du marché seront intégrés dans le présent document, ainsi que les modifications présentées au cours de la session du groupe de rédaction, pour former la version définitive de la Déclaration sur les marchés (qui sera jointe en annexe au rapport final de la session).
4. Au cours du débat sur la situation du marché, les participants seront invités à faire des déclarations concernant les questions et les faits nouveaux importants ayant trait à leurs marchés nationaux et régionaux des produits forestiers.
5. Le texte qui suit est le projet de déclaration sur les marchés qui sera examiné par le groupe de rédaction. Ce texte a été élaboré sur la base des données les plus récentes communiquées au secrétariat dans le questionnaire commun CEE/FAO/OIBT/Eurostat sur le secteur forestier, ainsi que des informations figurant dans la Revue annuelle du marché des produits forestiers 2020-2021. La version définitive de la Déclaration sera disponible dans l'après-midi suivant la réunion du groupe de rédaction, qui se tiendra en marge de la session conjointe.

II. Aperçu des marchés des produits forestiers en 2020 et 2021

6. Les premières prédictions très pessimistes au sujet des incidences de la pandémie sur les marchés des produits forestiers se sont pour la plupart révélées fausses. La généralisation des mesures de confinement à domicile a permis de disposer de plus de temps et d'argent pour des projets d'amélioration de l'habitat, les voyages ou autres divertissements étant devenus impossibles. Les projets de bricolage ont débuté avec les périodes de confinement, pendant lesquelles les gens ont d'abord commencé à aménager des espaces de travail à domicile, puis, au cours de l'été, à agrandir les terrasses extérieures, que ce soit pour un usage personnel ou pour celui des restaurants, et enfin à agrandir les zones d'habitation pour répondre à la demande d'espace.
7. En outre, l'assouplissement de la politique monétaire dans la région a entraîné une augmentation des investissements dans de nouvelles constructions. Les consignes de travail à domicile liées à la COVID-19 ont apparemment entraîné une migration hors des grandes zones métropolitaines urbaines. L'exode urbain, les faibles taux d'intérêt, un stock limité de maisons à vendre, la demande latente des consommateurs et les travaux de rénovation ont été les principaux moteurs de l'augmentation des activités de construction et de rénovation et des ventes de logements, en particulier en Amérique du Nord.
8. Malgré cette augmentation de la demande pour certains produits, dans l'ensemble, la consommation de produits forestiers dans la région de la CEE a diminué dans une proportion comprise entre 1,9 % et 4,3 % en 2020 par rapport à 2019 (tableau 1).

¹ Les citations et les références sont omises dans le présent document afin de réduire la quantité de texte. Toutes les citations et références peuvent être consultées dans les chapitres pertinents de la Revue annuelle du marché des produits forestiers 2020-2021 (CEE/FAO, 2021. Revue annuelle du marché des produits forestiers 2020-2021, en cours d'impression).

9. Les produits du bois destinés à la construction, la remise en état et la rénovation ont connu des hausses de prix record au cours du dernier trimestre de 2020, jusqu'au deuxième trimestre de 2021 et au-delà. Cette augmentation des prix est probablement due à de multiples facteurs, au nombre desquels figurent non seulement la demande, mais aussi les perturbations et les contraintes de l'offre, telles que la réduction de la production, les restrictions commerciales et le manque de main-d'œuvre souvent directement liés au confinement et aux mesures sanitaires visant à atténuer la propagation du virus de la COVID-19.

10. Dans l'ensemble, les perspectives de production et de consommation de produits du bois en 2021 sont très positives.

Tableau 1

Consommation apparente de bois rond industriel, de bois de sciage, de panneaux à base de bois et de papier et de carton dans la région de la CEE (2016-2020)

	<i>En milliers de</i>	2016	2017	2018	2019	2020	<i>Variation (en volume) 2019-2020</i>	<i>Variation (en %) 2019-2020</i>	<i>Variation (en %) 2016-2020</i>
Bois rond industriel									
Europe	m ³	410 172	409 358	440 141	431 209	420 245	-10 964	-2,5	2,5
EOCAC	m ³	194 721	198 419	226 336	213 290	211 911	-1 379	-0,6	8,8
Amérique du Nord	m ³	516 384	513 350	534 285	517 736	491 767	-25 969	-5,0	-4,8
Région de la CEE	m ³	1 121 277	1 121 127	1 200 762	1 162 236	1 123 923	-38 312	-3,3	0,2
Bois de sciage									
Europe	m ³	107 552	110 809	113 159	110 628	109 523	-1 105	-1,0	1,8
EOCAC	m ³	16 689	17 792	16 746	17 933	16 777	-1 156	-6,4	0,5
Amérique du Nord	m ³	117 570	118 392	120 097	117 076	114 726	-2 350	-2,0	-2,4
Région de la CEE	m ³	241 811	246 992	250 001	245 637	241 026	-4 611	-1,9	-0,3
Panneaux à base de bois									
Europe	m ³	71 704	74 210	75 854	74 961	71 528	-3 432	-4,6	-0,2
EOCAC	m ³	16 687	18 351	21 204	19 364	18 204	-1 160	-6,0	9,1
Amérique du Nord	m ³	54 270	56 603	54 771	55 249	53 421	-1 827	-3,3	-1,6
Région de la CEE	m ³	142 662	149 165	151 829	149 573	143 154	-6 420	-4,3	0,3
Papier et carton									
Europe	tonnes	88 407	89 959	89 555	86 296	82 741	-3 554	-4,1	-6,4
EOCAC	tonnes	9 561	9 507	10 007	10 103	9 998	-105	-1,0	4,6
Amérique du Nord	tonnes	75 602	75 037	74 055	71 520	68 587	-2 933	-4,1	-9,3
Région de la CEE	tonnes	173 571	174 503	173 617	167 919	161 326	-6 593	-3,9	-7,1

Notes : m³ : mètres cubes ; les sciages n'incluent pas les traverses de chemin de fer en 2016.

Sources : FAOSTAT, 2021 ; CEE/FAO, 2021.

A. Évolution de la situation économique et incidences sur le secteur forestier

11. La pandémie de COVID-19 a entraîné une forte contraction de l'activité économique dans toute la région de la CEE en 2020, avec toutefois des différences au niveau national en raison de la diversité des structures économiques et des politiques publiques. Les services ont le plus souffert, du fait des restrictions de mobilité et des changements de comportement des consommateurs, tandis que le secteur industriel s'en est comparativement mieux sorti. La production a fortement rebondi au troisième trimestre de 2020, à mesure que les contraintes étaient allégées. Bien que de nouvelles flambées épidémiques aient conduit à rétablir des restrictions dans certains pays, les conséquences négatives ont été plus limitées que lors de la première vague. Les économies se sont révélées de plus en plus capables de s'adapter à ces restrictions.

12. L'environnement extérieur s'est également amélioré, le commerce mondial de marchandises ayant augmenté pour dépasser les niveaux antérieurs à la pandémie à la fin de 2020. Aux États-Unis, une importante relance budgétaire et l'accélération de la campagne de vaccination ont donné un élan considérable à la croissance au début de 2021. Dans l'Union européenne (UE), après une forte baisse de la production, la reprise a été plus timide, freinée par la persistance de perturbations dues à de nouvelles flambées épidémiques. L'effet contraignant des restrictions a touché les secteurs européens des services, en particulier le tourisme et l'hôtellerie, qui sont des secteurs économiques importants dans de nombreux pays de la région. En Fédération de Russie, la baisse de la production a été limitée en raison de l'absence de mesures de confinement généralisées.

13. La contraction globale de l'activité économique a eu un effet différencié sur les marchés du travail. Aux États-Unis, le chômage a grimpé en flèche tandis que le taux d'activité s'est effondré. Ces tendances se sont inversées au dernier trimestre de 2020, le taux de chômage diminuant de plus de moitié par rapport à son récent pic ; néanmoins, les répercussions sur l'emploi restent importantes. Dans l'UE, les programmes de maintien dans l'emploi et les subventions salariales ont permis d'atténuer dans une large mesure les effets de la crise du chômage. Globalement, la pandémie a également perturbé les flux de main-d'œuvre transfrontaliers dans toutes les régions, d'où une baisse des revenus dans les pays où les envois de fonds des travailleurs migrants sont importants.

14. La dynamique des prix du marché immobilier a été généralement positive dans toute la région, avec une nette accélération de la hausse des prix aux États-Unis au second semestre 2020, soutenue par un accès facilité au financement. Dans l'UE, la hausse des prix des logements a été importante dans de nombreux pays, mais est restée inchangée dans d'autres. En Fédération de Russie, l'expansion des prêts au logement a entraîné une augmentation de la demande qui, à son tour, a déclenché une hausse des prix des logements tout au long de 2020.

15. Les taux d'épargne ont fortement augmenté pendant la première vague d'infections et les confinements ultérieurs. La reprise de la consommation, qui a été compromise par le rétablissement des restrictions, est généralement restée à la traîne des investissements. Les taux d'épargne sont restés élevés, la confiance des consommateurs étant inférieure aux niveaux antérieurs à la pandémie au début de 2021. À mesure que le rythme de la vaccination progressera et que les contraintes liées à la pandémie seront levées, la demande des consommateurs devrait être le moteur de la forte expansion de la production prévue pour 2021 dans la plupart des pays de la région.

16. Les aides publiques, tant fiscales que monétaires, ont été importantes dans toute la région, mais avec des différences notables. Aux États-Unis, l'aide initiale, qui comprenait des paiements directs aux familles et des prêts aux petites entreprises, a conduit à une orientation de plus en plus expansive de la politique budgétaire. De nouvelles initiatives ont stimulé les revenus des ménages et devraient accroître sensiblement la demande, notamment en raison de l'augmentation des dépenses d'infrastructure, au cours de la période à venir. Dans l'UE, le soutien budgétaire était comparativement plus faible au départ, mais les dépenses au titre de la facilité pour la reprise et la résilience, qui devrait entrer en vigueur à la fin de 2021, donneront une impulsion budgétaire substantielle dans les années à venir.

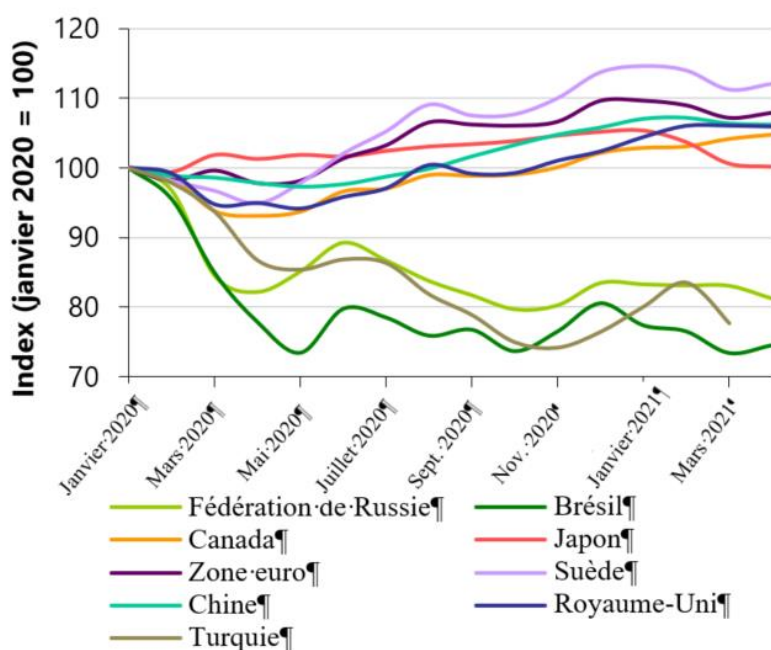
17. La politique monétaire a été assouplie dans toute la région. En 2020, la Réserve fédérale des États-Unis a réduit de 1,5 point de pourcentage l'objectif fixé pour le taux des fonds fédéraux, ramenant ainsi le taux plancher à zéro. Le programme d'assouplissement quantitatif a notamment repris, entraînant une croissance rapide du bilan de la Réserve. Les prévisions indiquent que les taux resteront bas jusqu'à ce que l'inflation vienne à dépasser modérément 2 % pendant un certain temps. Dans la zone euro, la Banque centrale européenne a lancé un nouveau programme d'achat d'actifs et a réaffirmé sa volonté de maintenir des conditions de financement très favorables bien au-delà de la fin de la pandémie. En revanche, dans certains pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC), l'assouplissement de la politique monétaire qui avait marqué les premiers stades de la crise a commencé à s'inverser dès le premier semestre de 2021.

18. La croissance des prix à la consommation a ralenti jusqu'en 2020, entraînant une déflation temporaire dans la zone euro. Toutefois, de fortes pressions inflationnistes sont réapparues, dues à la combinaison de pressions sur les coûts induites par la hausse des prix des produits de base et les ruptures d'approvisionnement et d'une hausse de la demande. Dans certains pays de l'EOCAC, la dépréciation des monnaies nationales a accentué les pressions inflationnistes. Les capacités inutilisées indiquent que l'accélération de l'inflation pourrait être un phénomène transitoire, stimulé par des effets de base et des congestions temporaires de l'offre. Cependant, alors que les autorités monétaires des pays les plus avancés continuent de souligner leur attachement aux politiques d'expansion, les préoccupations relatives à l'éventualité d'une future dynamique inflationniste ont commencé à se faire sentir sur les marchés financiers.

19. Le dollar des États-Unis s'est affaibli par rapport à l'euro tout au long de 2020, puis a connu au début de 2021 un certain raffermissement, qui s'est inversé par la suite. Ces mouvements, qui ont mis fin à la tendance observée ces deux dernières années, s'expliquent par le resserrement des écarts de taux d'intérêt résultant de la politique monétaire expansive des États-Unis et par l'amélioration du sentiment du marché quant aux résultats économiques de l'Europe. Le dollar des États-Unis s'est également affaibli en valeur pondérée en fonction des échanges commerciaux depuis le deuxième trimestre de 2020 (graphique 1).

Graphique 1

Principales monnaies utilisées dans le commerce des produits forestiers, indexées sur le dollar des États-Unis, janvier 2020-juin 2021



Note : Une diminution de la valeur de l'indice indique un affaiblissement de la valeur de la devise par rapport au dollar ; une augmentation de la valeur de l'indice indique un accroissement de la valeur de la devise par rapport au dollar.

Source : Fonds monétaire international (données du FMI), 2021.

20. En 2021, les perspectives économiques se sont considérablement éclaircies et l'on peut s'attendre à une reprise et une croissance rapides dans la région. L'assouplissement progressif des restrictions dans tous les secteurs, associé à une plus grande interaction sociale et à une amélioration des perspectives positives, devrait relancer la demande des consommateurs. Les politiques fiscales et monétaires devraient continuer à soutenir pendant un certain temps l'activité économique dans la plupart des pays de la région. Cela dit, certaines préoccupations subsistent : le rythme de la vaccination est encore lent dans certains pays, ce qui limite la levée généralisée des restrictions et facilite l'émergence de nouvelles mutations du virus. À mesure que la reprise économique progresse, la sortie des politiques budgétaires et monétaires extrêmement souples pourrait poser des problèmes, notamment en ce qui concerne le calendrier, la capacité de certaines entreprises à s'adapter aux nouvelles conditions et les répercussions sur les marchés financiers. Bien que les perspectives générales pour les prochaines années soient très probablement positives, la pandémie a mis en évidence les fragilités économiques actuelles de la région, où la reprise à venir devrait être inégale.

B. Évolution des politiques générales et du cadre réglementaire ayant une incidence sur le secteur des produits forestiers

21. Bien qu'elle ne figure pas parmi les secteurs les plus touchés de l'économie, l'industrie du bois de la sous-région de l'Europe de l'Est, du Caucase et de l'Asie centrale (EOCAC) a connu d'importantes réductions de la production, du commerce et de la consommation de produits du bois. L'industrie du meuble et la production de panneaux à base de bois ont été les segments les plus touchés du secteur forestier dans la sous-région.

22. Sur la base d'un ensemble défini de critères, certains pays de l'EOCAC ont élaboré et mis en œuvre des mesures et des politiques distinctes. Par exemple, le Gouvernement de la Fédération de Russie a adopté des mesures visant à soutenir les grandes entreprises en leur accordant une aide ciblée. Dans le cadre de ce programme, 35 entreprises du secteur du bois et 18 entreprises du secteur de l'ameublement ont été considérées comme pouvant bénéficier d'une aide de l'État, notamment de reports d'impôts et de cotisations d'assurance, de garanties d'État sur les prêts et de subventions à la production, comme par exemple :

- a) Des prêts à taux réduit pour le financement des fonds de roulement et la sauvegarde des emplois. Le taux d'intérêt de ces prêts est subventionné et ne dépasse pas 5 %. On estime qu'environ 400 milliards de roubles (5,5 milliards de dollars) ont été alloués à ce programme ;
- b) Un moratoire de six mois sur les faillites ;
- c) Des paiements différés ou échelonnés pour les impôts dus en 2020 ;
- d) Certaines des entreprises de la liste qui sont exposées à des risques excessifs peuvent également demander des garanties et des subventions de l'État pour couvrir les pertes d'exploitation.

23. Les autorités de certaines régions de la Fédération de Russie ont offert aux entreprises forestières actives dans l'industrie du bois la possibilité de différer le paiement des droits d'exploitation forestière. Parmi les autres mesures importantes concernant l'industrie du bois qui ont été adoptées au niveau régional, on peut citer le soutien aux titulaires de droits forestiers dans le cadre de la régénération des forêts et la fourniture de matériaux pour la réfection des routes. Dans certaines régions, les mesures adoptées comprennent l'obligation d'utiliser uniquement du bois produit localement pour la construction.

24. Le Gouvernement ukrainien a adopté une série de mesures d'aide financière et économique afin de soutenir les citoyens et les entreprises, y compris les entreprises de transformation du bois, qui ont été touchés par la COVID-19 en 2020. Le Conseil des ministres de l'Ukraine a lancé progressivement des initiatives visant à soutenir les petites et moyennes entreprises en avril et mai 2020 et a modifié les programmes de soutien existants.

25. Pour répondre aux crises économiques et sanitaires provoquées par la pandémie de COVID-19, l'UE a complété le budget qu'elle avait adopté pour les années 2021-2027 et a mis en place un instrument de relance temporaire appelé « UE nouvelle génération » en mai 2020. Cet instrument prévoit 750 milliards d'euros de financement de l'UE pour protéger les vies humaines et les moyens de subsistance, réparer et revitaliser le marché unique européen et bâtir une reprise durable et prospère. L'utilisation des fonds au niveau national est réservée aux activités remplissant les conditions requises, y compris, entre autres, le logement public abordable et la rénovation des bâtiments, souvent liée à l'amélioration de l'efficacité énergétique ou à l'utilisation de sources d'énergie renouvelables telles que la biomasse ligneuse. Encouragés par la stratégie de l'UE fondée sur une vague de rénovation, les marchés des différents produits forestiers utilisés pour la construction et la rénovation devraient se développer fortement dans les années à venir.

26. La pandémie a mis en évidence la complexité, la fragilité et l'interdépendance des chaînes de valeur mondiales et a montré le rôle central joué dans l'UE par un marché unique européen fonctionnel et doté de liens mondiaux, ce qui a conduit l'UE à mettre à jour les objectifs de son programme industriel, dont le double objectif est de soutenir les transitions verte et numérique vers une économie à faible émission de carbone et à taux zéro d'ici à 2030. Ce programme vise à consolider le marché unique européen en réduisant les dépendances à l'égard de l'offre, en renforçant le soutien aux PME et aux jeunes pousses et en s'efforçant d'accélérer les transitions verte et numérique.

27. En outre, l'UE a adopté sa nouvelle stratégie forestière pour 2030, qui comporte six objectifs principaux :

a) Soutenir les fonctions socioéconomiques des forêts afin d'assurer la prospérité des zones rurales et de stimuler la bioéconomie forestière dans le respect des principes de durabilité ;

b) Protéger, restaurer et étendre les forêts de l'UE afin de lutter contre le changement climatique, d'inverser la perte de biodiversité et de garantir la résilience des écosystèmes forestiers multifonctionnels ;

c) Effectuer un suivi stratégique des forêts, établir des rapports et collecter des données ;

d) Renforcer le programme de recherche et d'innovation afin d'améliorer notre connaissance des forêts ;

e) Mettre en place un cadre de gouvernance forestière européen inclusif et cohérent ;

f) Accélérer la mise en œuvre et l'application de la législation européenne en vigueur.

28. Cette stratégie vise à contribuer à la réalisation des objectifs de l'UE en matière de biodiversité ainsi qu'aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la politique climatique européenne révisée. Elle souligne par ailleurs le rôle important des produits du bois dans l'aide à la transformation du secteur de la construction d'une source d'émissions de gaz à effet de serre en un puits de carbone. La stratégie européenne contribue en outre à la réalisation des objectifs de développement durable fixés par les Nations Unies pour 2030, en particulier l'objectif 15.

29. L'Accord sur le bois d'œuvre résineux conclu entre le Canada et les États-Unis est arrivé à expiration le 12 octobre 2015. En place depuis 2006, cet accord portait sur les droits de douane sur le bois d'œuvre commercialisé entre les deux pays et s'inscrivait dans le cadre d'un différend commercial vieux de plusieurs décennies traité dans les éditions précédentes de la Revue. En juin 2020, le Département du commerce des États-Unis a soumis au Congrès des États-Unis un rapport sur les subventions au bois d'œuvre, conformément à la disposition relative à la présentation de rapports de la loi sur le bois d'œuvre de 2008, pour la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2019. Ce rapport a révélé que 43 pays avaient exporté du bois d'œuvre et des produits dérivés du bois d'œuvre aux États-Unis au cours de cette période, le Canada représentant 89,7 % du total des importations américaines, l'Allemagne 3,78 %, le Brésil 1,43 % et la Suède 1,01 %. Le commerce du bois d'œuvre en Amérique du

Nord a fait l'objet d'un examen minutieux en raison de l'évolution des prix pendant la pandémie. Ceux-ci ont augmenté de 121,1 % pour le bois d'œuvre résineux entre avril 2020 et avril 2021 et de 31,6 % pour le bois d'œuvre feuillu. En avril 2021, le Canada et les États-Unis ont annoncé une initiative conjointe portant sur les investissements dans les infrastructures vertes et les efforts pour atteindre les objectifs de neutralité carbone, y compris en ce qui concerne le bois, les pâtes de bois et le papier, ainsi que les bioproduits forestiers à faible teneur en carbone.

30. L'entrée en vigueur de la sixième phase du calendrier d'application de la loi Lacey était prévue pour le 1^{er} octobre 2020. Les produits supplémentaires que devait viser cette sixième phase comprenaient certaines huiles essentielles (de bois de cèdre et de bois de santal, par exemple), les caisses et coffres en bois, les panneaux de grandes particules orientées, les boîtes, les caisses, les palettes et les instruments de musique (par exemple, les clarinettes et les batteries). Toutefois, en août 2020, le Département de l'agriculture des États-Unis a annoncé sa décision de retarder la mise en œuvre de la sixième phase du calendrier d'application de la loi Lacey en raison des conséquences de la pandémie de COVID-19.

31. En novembre 2020, le Service des forêts des États-Unis a apporté les dernières modifications aux dispositions de la National Environmental Policy Act (loi nationale sur la politique environnementale), qui régit l'analyse environnementale de ses décisions, s'agissant notamment de la gestion des forêts et des activités de récolte. La dernière mise à jour de cette réglementation remontait à 2008 et les modifications les plus récentes devaient permettre d'accélérer les activités grâce à de nouveaux outils permettant des exclusions catégorielles et une plus grande souplesse. De nombreux éléments fondamentaux de la réglementation restent inchangés, notamment les prescriptions relatives à la délimitation du champ d'application, à la participation du public et aux catégories de projets nécessitant normalement une déclaration d'impact environnemental.

C. Certification des forêts

32. La superficie mondiale des forêts certifiées a augmenté de 0,8 % (3,5 millions d'hectares) entre mi-2019 et mi-2020, pour atteindre 435,5 millions d'hectares, soit un nouveau record absolu. Les deux principaux systèmes, le Forest Stewardship Council (FSC) et le Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC), ont fait état d'un total combiné de 530 millions d'hectares de forêts certifiées à la mi-2020. Cependant, après prise en compte de la double certification (c'est-à-dire les zones forestières certifiées par les deux organismes), ce chiffre est tombé à 435,5 millions d'hectares.

III. Tour d'horizon des marchés régionaux et sous-régionaux des principaux produits forestiers

A. Matière première bois

33. La récolte totale de bois dans la région de la CEE a diminué de 3,4 % en 2020 pour atteindre 1,40 milliard de m³, répartis entre le bois rond industriel (82 %) et le bois de chauffage (18 %). La baisse la plus importante par rapport à 2019 s'est produite en Amérique du Nord, tandis que le changement dans la sous-région de l'EOCAC a été minime.

34. La consommation de bois rond industriel a diminué en 2020 pour la deuxième année consécutive, pour atteindre 1,12 milliard de m³. La consommation de bois rond industriel non résineux a diminué de 10 % en un an pour atteindre 229 millions de m³, soit le niveau le plus bas depuis 2009. La réduction de l'utilisation de bois rond industriel de résineux a été plus modeste, avec une baisse de seulement 1,3 % à 895 millions de m³.

35. La région de la CEE est une grande exportatrice de bois rond industriel. En 2020, elle représentait 78 % du bois rond industriel de résineux commercialisé au niveau mondial et 58 % du bois rond industriel non résineux. Les exportations totales ont atteint 93 millions de m³ en 2020, niveau le plus élevé depuis treize ans. Les tendances des cinq dernières années ont été à la hausse dans la sous-région européenne (+53 %), mais à la baisse dans les sous-régions de l'EOCAC (-33 %) et de l'Amérique du Nord (-34 %). Les principaux exportateurs de bois rond industriel de la région de la CEE ont été la République tchèque, la Fédération de Russie, l'Allemagne, les États-Unis, la Pologne et la Norvège (par ordre décroissant). Les récoltes européennes de bois rond industriel ont diminué de 2 % en un an pour atteindre 426 millions de m³ en 2020. Cette baisse fait suite à huit années consécutives d'augmentation. Les baisses les plus importantes ont eu lieu en Finlande, en Pologne, en Autriche et en Slovaquie, principalement en raison de l'augmentation des importations de grumes en provenance de pays voisins disposant d'amples réserves de bois endommagé par les insectes et les tempêtes. La République tchèque est devenue le deuxième exportateur mondial de bois rond industriel en 2020, en exportant 18 millions de m³ de bois rond de résineux. Les États-Unis sont passés en cinquième position.

36. Les exportations totales de bois rond industriel de la Fédération de Russie ont légèrement augmenté en 2020, après une tendance à la baisse depuis plus de dix ans. Toutefois, seules les exportations de bois rond industriel de résineux avaient diminué au cours de la dernière décennie. Les expéditions de bois rond industriel non résineux ont augmenté régulièrement, atteignant 8,1 millions de m³ en 2020, soit une hausse de 80 % par rapport à 2010. Les augmentations les plus importantes concernent les grumes de sciage de bois non résineux à destination de la Chine et les grumes de trituration à destination des usines finlandaises de pâte à papier.

37. La vigueur des marchés du bois de sciage en Europe et en Amérique du Nord a entraîné une hausse des prix de ces produits en 2020 et au début de 2021, les augmentations les plus importantes ayant été enregistrées en Europe centrale et orientale, dans l'ouest du Canada et aux États-Unis.

38. Aux États-Unis, les prélèvements de bois rond industriel se sont élevés à 370 millions de m³ en 2020, soit le niveau le plus bas depuis six ans, tandis que les prélèvements canadiens ont atteint 130 millions de m³, soit le niveau le plus bas depuis onze ans. La baisse des récoltes de bois est principalement due à la pandémie de COVID-19, qui a entraîné des pénuries de main-d'œuvre dans toute la chaîne d'approvisionnement.

39. La Chine, premier importateur mondial de grumes, compte depuis longtemps sur la Fédération de Russie pour lui fournir un volume important de bois brut destiné à son industrie forestière. Toutefois, la situation pourrait changer en 2022 si la Fédération de Russie met en œuvre l'interdiction des exportations de grumes actuellement proposée. Cette interdiction aura probablement une incidence considérable sur les flux commerciaux mondiaux de bois rond industriel et de bois de sciage, la Chine s'approvisionnant davantage en bois de sciage en provenance d'Océanie, d'Europe et des États-Unis.

B. Bois de sciage

40. Les trois sous-régions de la CEE ont enregistré des résultats mitigés en ce qui concerne la consommation de sciages résineux en 2020 en raison de la pandémie mondiale : des baisses modestes ont été enregistrées en Europe (-0,4 %) et dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC) (-5,1 %) et ont été compensées par une progression en Amérique du Nord (+3,5 %). Dans l'ensemble, la consommation de sciages résineux a augmenté de 1 % pour atteindre 210,7 millions de m³. La production de sciages résineux a également été mitigée : l'Europe a enregistré une hausse (+1,6 %), l'Amérique du Nord une hausse de 0,8 %, tandis que la production s'est contractée dans les pays de l'EOCAC (-5,0 %).

41. En Europe, en raison de la baisse de la demande et de la hausse de la production, les exportations de sciages résineux ont augmenté en volume (+3,9 %), l'offre excédentaire de bois d'épicéa à bas prix consécutive aux infestations par le scolyte ayant permis à l'Europe centrale et aux pays scandinaves d'accroître encore leur production et leurs exportations. Le volume des exportations européennes de sciages résineux a augmenté pour atteindre 58,9 millions de m³ en 2020 et les prix moyens à l'exportation par m³ ont légèrement augmenté (+0,8 %).
42. La sous-région de l'EOCAC a produit 47,3 millions de m³ de sciages résineux en 2020 (-5,0 % par rapport à 2019). Les exportations de sciages résineux de la sous-région ont baissé pour s'établir à 36,8 millions de m³ en 2020 (-4,4 %).
43. La production nord-américaine de sciages résineux a été de 101,6 millions de m³ en 2020 (+0,8 % par rapport à 2019). Les exportations ont fortement baissé (-5,2 %) pour atteindre 28,2 millions de m³, les États-Unis enregistrant une baisse de 15,2 % (-350 000 m³) tandis que le recul a été de 4,3 % (-1,2 million de m³) au Canada. Les importations nord-américaine ont augmenté pour atteindre 26,3 millions de m³ (+4,3 %).
44. La consommation et la production de sciages feuillus dans la région de la CEE ont été gravement affectées par la pandémie mondiale en 2020.
45. La région de la CEE est exportatrice nette de sciages feuillus, seule la sous-région européenne exportant moins qu'elle importe. En 2020, la consommation apparente a diminué de 4,8 % en Europe, de 17,0 % dans la région de l'EOCAC et de 27,7 % en Amérique du Nord.
46. La production européenne de bois de feuillus a diminué de 2,9 % en 2020, pour s'établir à 13,5 millions de m³, et la consommation a également diminué, atteignant 13,6 millions de m³. Dans la région de l'EOCAC, la production de sciages feuillus a diminué de 15,9 %, s'établissant à 3,6 millions de m³, et la consommation a atteint 1,7 million de m³. En 2020, la consommation de sciages feuillus en Amérique du Nord est tombée à 15,0 millions de m³ et la production à 17,7 millions de m³ (-24,7 %).
47. La Chine a continué de dominer les importations de sciages d'essences des zones tempérées et tropicales en 2020, avec un volume total de 33,9 millions de m³ (pour une valeur de 7,6 milliards de dollars). Les pays de la région de la CEE ont dominé les exportations mondiales de bois de sciage, le Canada et la Fédération de Russie occupant les premiers rangs.

C. Panneaux à base de bois

48. Le secteur des panneaux à base de bois a poursuivi son déclin dans les trois sous-régions en 2020. La production de panneaux a globalement diminué de 3,3 % et la consommation apparente a baissé de 4,3 %, principalement en raison des conséquences de la pandémie de COVID-19 sur les économies de la région. La consommation de panneaux structuraux a diminué de 2,2 % et la consommation de panneaux non structuraux de 5,6 %.
49. La production totale de panneaux à base de bois en Europe a enregistré de meilleurs résultats que le PIB réel en 2020, grâce à une relative stabilité du secteur de la construction et à une forte reprise de la production de meubles au second semestre. La hausse de la production de panneaux de grandes particules orientées (+3,5 %) a partiellement compensé les baisses de production des autres types de panneaux. Les perspectives pour 2021 sont optimistes, avec une croissance prévue de 5,8 % en Europe pour la production de panneaux à base de bois, compte tenu du soutien politique en faveur d'une utilisation accrue du bois dans la construction, concrétisé par des initiatives telles que le pacte vert pour l'Europe, la vague de rénovation de l'UE et le nouveau Bauhaus européen.
50. La consommation apparente de panneaux à base de bois a diminué de 6,1 % dans les pays de l'EOCAC en 2020, pour s'établir à 19,2 millions de m³. La production a diminué de 3,1 % en 2020, s'établissant à 23,5 millions de m³.

51. En Amérique du Nord, la consommation apparente de panneaux à base de bois a diminué de 3,3 % en 2020, malgré un redémarrage des chantiers de construction de logements et des activités de rénovation aux États-Unis. La capacité de production a légèrement augmenté (de 0,3 %) dans l'industrie nord-américaine des panneaux structuraux en 2020, bien que le taux d'utilisation de la capacité de production ait diminué, passant de 75,3 % en 2019 à 74,5 % en 2020. Les répercussions de la pandémie sur les chaînes d'approvisionnement, associées à une forte demande, ont fait bondir les prix des panneaux structuraux à des niveaux record.

52. Les importations de contreplaqué tropical par le Japon, premier importateur mondial, ont diminué en volume de 29 % en 2020, tandis que la part du contreplaqué national a augmenté pour atteindre 67 % de la consommation totale de contreplaqué. Contrairement à d'autres grands exportateurs (Chine, Indonésie et Malaisie), le Viet Nam a vu le volume de ses exportations de contreplaqué tropical augmenter sensiblement (de 32 %) en 2020, du fait de la croissance de la demande aux États-Unis, principal marché du pays.

D. Papiers, cartons et pâtes de bois

53. L'industrie mondiale de la pâte de bois, du papier et du carton a connu un fléchissement général en 2020 en raison des retombées de la pandémie de COVID-19. La production de papier graphique a de nouveau diminué en 2020 en raison des fermetures de papeteries et de la baisse de la consommation, conséquence de l'augmentation des communications électroniques. La croissance de la consommation de papier à usage sanitaire et domestique, de certains produits en carton et papiers spéciaux, ainsi que des pâtes de bois, y compris les flocons et la pâte à dissoudre, s'est en revanche poursuivie.

54. En raison d'une baisse de la demande, les prix des papiers d'impression et d'écriture et du papier journal sont restés faibles dans la sous-région de l'EOCAC en 2020. Les prix sont restés relativement stables pour le carton et le papier absorbant, mais ont légèrement augmenté pour la pâte marchande en raison des fermetures et des très faibles niveaux de capacité supplémentaire de production. Un net rebond des prix de la pâte marchande s'est amorcé au début de 2021, aidé par une augmentation de la demande en Chine.

55. La production de papiers graphiques a diminué de 16,3 % en Europe en 2020 et de 24,0 % en Amérique du Nord, mais a augmenté de 4,0 % dans les pays de l'EOCAC. La consommation apparente a également diminué en Europe (de 2,7 %) et en Amérique du Nord (de 25,6 %), mais a augmenté dans les pays de l'EOCAC (de 14,8 %), en partie en raison de la fermeture de papeteries en Europe occidentale.

56. La production de matériaux de conditionnement a augmenté dans toute la région de la CEE en 2020 : elle a augmenté de 1,2 % en Europe, de 4,1 % dans les pays de l'EOCAC et de 0,6 % en Amérique du Nord. La consommation apparente de matériaux de conditionnement a diminué en Europe de 0,7 % et dans les pays de l'EOCAC de 5,4 %, mais elle a augmenté en Amérique du Nord de 0,3 %.

57. Les valeurs unitaires de tous les papiers graphiques à l'exportation et à l'importation ont baissé dans toute la région de la CEE en 2020. Les prix de la pâte marchande, des papiers graphiques et spéciaux et des matériaux de conditionnement ont augmenté en raison d'un raffermissement de la demande en 2021, les économies ayant redémarré après le ralentissement de l'activité mondiale causé par la pandémie.

58. Les mesures prises en réponse à la COVID-19 ont également eu une forte incidence sur le flux de papier et de carton de récupération dans toute la région de la CEE en 2020. La collecte de papier usagé a été entravée dans de nombreux pays en raison des mesures sanitaires ou du manque de main-d'œuvre liés à la pandémie. Les flux de papier ont également été modifiés, se déplaçant des immeubles de bureaux aux foyers privés et aux centres de collecte communaux. La collecte des déchets de papier a été temporairement suspendue et le transport de ces déchets au-delà des frontières temporairement perturbé.

59. En général, les pays de la CEE dépendent fortement de l'exportation de papier et de carton de récupération vers la Chine. Or, pendant la pandémie, la Chine n'a importé que 6,9 millions de tonnes de papier de récupération en 2020, ce qui représente une baisse de 33,5 % (3,5 millions de tonnes) par rapport à 2019. La Chine a instauré en janvier 2021 une interdiction totale d'importation de papier de récupération en provenance de tout pays, toutes catégories confondues, ce qui a des répercussions importantes sur les flux mondiaux de papier de récupération. En revanche, elle a importé 2,5 millions de tonnes de pâte à papier recyclée (en remplacement du papier de récupération) en 2020, soit trois fois plus qu'en 2019.

E. Bois-énergie

60. Le bois-énergie joue un rôle considérable dans les combinaisons d'énergies renouvelables utilisées dans la région de la CEE. Selon des rapports officiels, la production et la consommation de bois de chauffage ont légèrement diminué (d'environ 14,1 millions de m³) dans la région en 2020, pour s'établir à 246 millions de m³.

61. Une grande partie de la nouvelle demande de bois-énergie récemment observée dans la région de la CEE a été suscitée par la production d'électricité commerciale ; la croissance future pourrait se concentrer sur le chauffage industriel et résidentiel et la production combinée de chaleur et d'électricité.

62. La consommation de granulés de bois est en constante augmentation, tant pour les applications industrielles (production d'électricité et de chaleur) que dans le secteur résidentiel, pour le chauffage. La région de la CEE est le pôle mondial de la production et de la consommation de granulés de bois, représentant 80 % de la production mondiale et 90 % des exportations mondiales.

63. Un total de 39,4 millions de tonnes de granulés de bois a été produit dans la région de la CEE en 2020, soit une augmentation de 4,2 % par rapport à 2019. Parmi les sous-régions, l'Europe a été le plus grand consommateur et le premier exportateur en 2020. La production de granulés de bois en Fédération de Russie a augmenté de 6,5 % en un an.

64. La production mondiale de granulés certifiés ENplus a dépassé 12 millions de tonnes en 2020 et devrait dépasser les 14 millions de tonnes en 2021. L'Allemagne a produit le plus grand volume de granulés de bois certifiés en 2020 dans le monde, avec plus de 3 millions de tonnes.

65. Les politiques de promotion des énergies renouvelables et la reprise économique au lendemain de la pandémie de COVID-19 pourraient favoriser une croissance supplémentaire de la demande et de la production de bois-énergie. L'évolution des politiques publiques, y compris l'approvisionnement durable en biomasse et la transformation efficace de cette ressource en énergie renouvelable, continue de structurer les systèmes à base de bois-énergie, comme le montrent les récentes mesures prises par les pouvoirs publics aux Pays-Bas, en Suède et aux États-Unis.

66. En dehors de la région de la CEE, le Viet Nam est devenu un important producteur de granulés de bois. Ses exportations de 3,1 millions de tonnes de granulés de bois en 2020 ont fait le deuxième exportateur mondial de granulés de bois, après les États-Unis. La République de Corée et le Japon sont désormais les troisième et quatrième importateurs mondiaux de granulés de bois, avec respectivement 3 millions et 2 millions de tonnes en 2020.

F. Produits du bois à valeur ajoutée

67. Les produits bois à valeur ajoutée sont des matières premières ligneuses qui ont été transformées en meubles, en ouvrages de menuiserie et pièces de charpente pour la construction, en profilés bois et en produits bois de haute technologie. La demande dépend de facteurs tels que la croissance économique, la situation des secteurs du logement, du bâtiment, de la mode et de l'esthétique industrielle, ainsi que la démographie.

68. La catégorie des ouvrages de menuiserie et des pièces de charpente comprend une large gamme de produits en bois, tels que les fenêtres et les portes, les parquets préassemblés, les poteaux et les poutres, les bardeaux et les produits bois de haute technologie, dont les poutres à sections transversales en I (ou bois abouté), les sciages de bois abouté structurel, le bois lamellé-collé (sciages collés en poutres), le bois en placage stratifié (LVL), et les panneaux en bois massif, dont le bois lamellé-croisé (CLT). Les profilés sont des pièces de bois transformées mécaniquement en moulures, en lattes à languettes et rainures ou en panneaux à recouvrement partiel.

69. Le secteur de l'ameublement a connu une année difficile en 2020, la pandémie frappant à la fois la demande et l'offre. Au niveau mondial, la consommation de meubles s'est contractée de 10 % (40 milliards de dollars) en 2020, pour se situer à environ 400 milliards de dollars. Néanmoins, la croissance de la production et du commerce de meubles devrait reprendre en 2021 et les niveaux d'importation antérieurs à la pandémie devraient être atteints en 2022. Un segment a cependant connu un déclin sensible, celui du mobilier de bureau. Avec les mesures de confinement à domicile, non seulement la demande a été réduite pendant la pandémie, mais le recours accru au travail à distance pourrait devenir une caractéristique permanente également après la pandémie. Cela pourrait alors entraîner une baisse importante de la demande de mobilier de bureau et une modification de la configuration de ce mobilier. On peut s'attendre à ce que les conséquences sur les espaces de bureau et sur la demande de mobilier de bureau se manifestent en trois temps : l'adoption de solutions urgentes pendant la situation de crise, des solutions à moyen terme et des changements à long terme dans les bureaux et les espaces publics. Cela conduira probablement à une réduction de l'espace de bureau total nécessaire, car davantage de personnes travailleront à distance, au moins une partie du temps.

70. Au début de 2020, les prévisions concernant les segments des ouvrages de menuiserie et pièces de charpente et des profilés, dont les marchés sont très concentrés, étaient particulièrement pessimistes. Les importations de profilés par les cinq principaux pays importateurs (États-Unis, Allemagne, France, Royaume-Uni et Japon) représentent plus de la moitié du commerce mondial et les marchés ne se sont nettement affaiblis qu'en France et au Japon.

71. La production et la demande de bois lamellé-croisé (CLT) ont continué de croître. On estime que les producteurs autrichiens, tchèques, allemands, italiens et suisses ont produit un peu plus de 1 million de m³ de CLT en 2020, soit une augmentation de 15 % par rapport à 2019. Le secteur devrait continuer de croître dans ces pays en 2021 à un rythme similaire, voire légèrement supérieur. La production des cinq pays représente plus de 70 % du volume produit et une nouvelle expansion des capacités (+650 000 m³) est attendue dans ces pays en 2021 et 2022. Tandis que ces cinq pays continueront à jouer un rôle important dans la production de CLT, de nouvelles grandes lignes de production seront mises en service dans d'autres régions d'Europe. Actuellement, on rapporte que la capacité de production de 227 000 m³ des pays scandinaves devrait presque doubler pour atteindre 462 000 m³ en 2022. Deux usines de CLT sont également en construction ou en phase d'essai en Fédération de Russie et en Ukraine.

72. L'Amérique du Nord produit une grande variété de produits classés dans la catégorie des produits en bois massif. La capacité pratique actuelle de production des usines nord-américaines est de 910 000 m³, mais la majorité (un peu plus de la moitié) de cette production continue d'être destinée aux revêtements industriels (plateformes accueillant des équipements et permettant de travailler dans des zones boueuses ou sensibles sur le plan environnemental). Par conséquent, on estime que la capacité pratique de production des panneaux de bois massif utilisés dans les bâtiments en Amérique du Nord a atteint environ un demi-million de mètres cubes à la fin de 2020. Quatorze usines produisent ces panneaux en Amérique du Nord, trois autres sont en construction et trois autres encore sont annoncées.

73. La disponibilité des données sur le commerce des produits bois de haute technologie devrait s'améliorer considérablement en 2022 en raison de l'introduction des nouvelles classifications commerciales que sont le bois lamellé-collé (4418.81), le CLT (4418.82) et les poutres en I (4418.83) dans le système mondial de classement des marchandises de l'Organisation mondiale des douanes en 2022.

IV. Questions à examiner

74. Les États membres sont invités à faire des déclarations concernant les questions et les faits nouveaux importants ayant trait à leur marché national des produits forestiers et à siéger au groupe de rédaction de la Déclaration sur les marchés. Le secrétariat invite les délégations à participer au débat en traitant en particulier, dans la déclaration sur le marché de leur pays, les questions suivantes :

a) Les conséquences de la situation liée à la COVID-19 sur les forêts et les activités économiques connexes et les mesures mises en œuvre ou prévues pour atténuer les effets de la pandémie ;

b) Les perturbations biotiques et abiotiques subies par les forêts, leurs incidences sur les marchés et le commerce des produits forestiers et les mesures déjà mises en œuvre ou prévues par le pays pour en atténuer les conséquences économiques et écologiques ;

c) Les forêts et les activités économiques connexes dans le contexte d'une bioéconomie circulaire ;

d) Les mesures relatives aux énergies renouvelables et leurs incidences sur les marchés de produits forestiers.

75. Le Comité et la Commission sont invités à examiner les informations figurant dans le présent document et à prendre note des éventuelles modifications à intégrer dans la version définitive de la Déclaration sur les marchés, qui sera jointe en annexe au rapport de la réunion.
